

ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL EN PALESTINE

Le Haut Comité arabe et l'Agence juive ont répondu à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. Ils ont donné au délégué du Comité international à Jérusalem l'assurance écrite qu'ils respecteront les Conventions de Genève de 1929 relatives à l'amélioration du sort des blessés et malades et au traitement des prisonniers de guerre. Ainsi, les parties en cause ont pris l'engagement d'observer dans le présent conflit, les principes humanitaires qui inspirent toute l'œuvre de la Croix-Rouge. Le Comité international vient donc de renforcer sa représentation en Palestine par l'envoi de quatre nouveaux délégués suisses. Ceux-ci veilleront à la protection des hôpitaux, des blessés et malades ainsi que des prisonniers de guerre, et autant que possible à la sécurité de la population non combattante.

La Croix-Rouge américaine vient d'annoncer au Comité international qu'elle lui adressait un envoi important de médicaments qu'il aurait à distribuer. Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge en Palestine le répartiront entre les organisations arabes et juives, en tenant compte de l'urgence de leurs besoins respectifs. Ils feront de même des autres secours qui leur seront confiés.

ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL A BERLIN

LE « TRAIN SANITAIRE GENÈVE »¹

Dans le courant de l'année 1947, le Comité international de la Croix-Rouge étudia la possibilité d'organiser un train sanitaire pour transporter en Allemagne la population des territoires allemands cédés à la Pologne ainsi que les prisonniers de guerre grands blessés et malades venant de l'Est.

¹ *Hors-texte.*

LE « TRAIN SANITAIRE GENÈVE »

La délégation du Comité international à Berlin, chargée de réaliser ce projet, obtint de la direction des chemins de fer allemands des zones américaine et britannique la libre disposition d'un ancien train sanitaire de l'armée allemande qui venait de lui être restitué par les Autorités américaines.

La délégation du Comité s'employa alors activement à remettre le train en bon état et, à la fin de décembre 1947, il était prêt à entrer en activité.

Composé de douze wagons-couchettes de 33 lits chacun, le « train sanitaire Genève » peut transporter près de 400 malades ; en outre, il comprend un wagon-chirurgie, un wagon-cuisine, un wagon-frigorifique, un wagon-bureau, un fourgon à bagages, un wagon pour le personnel et un wagon-chauffage.

Au mois de janvier, la délégation du Comité international conclut un accord avec la « Zentral Verwaltung für deutsche Umsiedler in der Sowjetischen Besatzungszone » (ZVU) aux termes duquel le Comité international de la Croix-Rouge met à la disposition de la ZVU le « train-sanitaire Genève » pour transporter en Allemagne des prisonniers de guerre et des évacués malades venant de l'Est. La ZVU prend à sa charge tous les frais d'exploitation, le Comité international étant chargé de pourvoir aux besoins alimentaires et pharmaceutiques du train. Le Comité demeure, en outre, responsable de l'organisation du « train sanitaire Genève » et ses délégués ont le droit de l'inspecter et de contrôler son activité.

Le 26 janvier, le train effectua son premier voyage ; il transporta 321 rapatriés malades. Lors de son deuxième voyage, il amena de Francfort s/Oder à Pirna 399 femmes qui avaient été internées en Russie. Son troisième voyage a été consacré au transport de rapatriés malades, de Francfort s/Oder en Thuringe ; les opérations de rapatriement se poursuivent.

Notons enfin qu'au cours de ses déplacements le « train sanitaire Genève » a partout reçu aide et protection des Autorités allemandes et soviétiques.